

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Date de convocation : 02/10/2024  
Secrétaire de séance : Yves MOCELLIN

**L'an deux mille vingt-quatre et le 08 Octobre**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

**Présents** : SCHNEIDER Sylvie, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

**Absent** : BATTARD Patrick (procuration de vote).

**N° 40-2024 : Baux ruraux à clauses environnementales et baux à ferme**

Mme Le Maire précise que les baux des marais communaux et autres terrains en location sont à renouveler à compter du 01/01/2024.

Elle présente le projet de bail rural à clauses environnementales et le plan de répartition des surfaces. Le tarif qui sera appliqué à ces baux est de 13.20 € par hectare/an (5<sup>ème</sup> catégorie Terres mauvaises).

Elle précise que d'autres terrains sont loués et qu'il convient également de renouveler le bail à ferme d'une durée de 9 ans au tarif suivant :

- Lot N° 15 et 16 (partie de la parcelle B n° 858) : terres moyennes (3<sup>ème</sup> catégorie) : 59.37 € par hectare/an.
- Parcelle N° B 306 : bonnes terres (2<sup>ème</sup> catégorie) : 92.23 € par hectare/an.
- Parcelles N° B n° 302 (en partie) - B n° 304 - B n° 305 (en partie) - B n° 883 - B n° 884 - B n° 885 - B n° 886 - B n° 887 - B n° 888 - B n° 879 - B n° 880 - B n° 881 - B n° 882 : terres moyennes (3<sup>ème</sup> catégorie) : 59.37 € par hectare/an.
- Parcelles N° C 977 et C 596 : bonnes terres (2<sup>ème</sup> catégorie) : 92.23 € par hectare/an.

Le montant est calculé suivant un indice départemental qui est revalorisé chaque année selon la catégorie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte les propositions ci-dessus et charge Mme Le Maire de signer les baux.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 08 Octobre 2024.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,  
Yves MOCELLIN

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le  
Publié ou Notifié le